

Déclaration en mairie des meublés de tourisme

Contact : 04 95 39 01 09 ou alicia.capponi@oletta.fr

Pour déclarer en mairie un meublé de tourisme, il vous suffit de remplir le formulaire **Cerfa N°14004*03** disponible sur internet, ou sur demande directement en mairie.

Un récépissé de déclaration vous sera ensuite transmis sur lequel figurera votre numéro d'enregistrement.